



Successions vente appartement après décès

Par frere patrick, le 05/09/2017 à 09:20

bonjour, voila l'ordre chronologique de l'affaire :

- avril 2014 décès de mon père et règlement de la succession par notaire.
- aujourd'hui ma mère veut revendre le bien immobilier, avec notre accord (nous sommes 3 enfants)

ma question concerne le nouveau bien immobilier:

- est ce que je conserverai les mêmes droits que sur le premier bien a savoir 1/3 du 1/4 de la valeur de l'appartement.
 - quels sont les avantages, si a l'achat du nouveau bien, la propriété est mise au nom des 3 enfants et ma mère en conservera l'usufruit.
- merci des réponses apportées.